

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 17 décembre 2022, à 11 h 15 en présentielle et par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :

Monsieur Éric Lessard
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Jean Cloutier
Monsieur Christian de Varennes

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 11 h 30;

1. Résolution 2022-12-164 - Adoption de l'ordre du jour;

1. *Adoption de l'ordre du jour;*
2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*
3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2022;*
4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*
5. *Rapports de la Mairesse :*
 - *Lac-Tremblant-Nord;*
 - *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
 - *Mont-Tremblant;*
 - *Rapport des comités Agglo;*
6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*
7. *Règlements :*
 - 7.1 *Avis de motion : Projet de Règlement 2022-23 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2023;*
 - 7.2 *Avis de motion : Projet de Règlement 2022-24 sur le traitement des membres du conseil municipal;*
 - 7.3 *Avis de motion : Projet de Règlement 2022-21 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage (VA-9 Lac Bibite: retrait superficie minimum au sol);*
 - 7.4 *Avis de motion: Projet de Règlement 2022-22 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage (VA-9 Lac Bibite: modification de calcul des espaces naturels, établissement de déboisement maximale);*
 - 7.5 *Dépôt du projet de Règlement 2022-23 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2023;*
 - 7.6 *Dépôt du projet de Règlement 2022-24 sur le traitement des membres du conseil municipal ;*
 - 7.7 *Dépôt du projet de Règlement 2022-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2021-02 RELATIF AU ZONAGE (VA-9 Lac Bibite: retrait superficie minimum au sol);*
 - 7.8 *Dépôt du projet de Règlement 2022-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2021-02 RELATIF AU ZONAGE (VA-9 Lac Bibite: modification de calcul des espaces naturels, établissement de déboisement maximale);*
 - 7.9 *Adoption du projet de Règlement 2022-15 modifiant le Règlement 2021-02 sur le zonage (retrait de l'usage unifamiliale dans les zones FOR 1, FOR 2, FOR 3);*

7.10 Adoption du second projet de règlement 2022-17 modifiant le règlement numéro 2021-02 relatif au zonage (concernant la superficie minimale des lots et le nombre d'entrées privés dans la zone VA-7 Baie des Ourses);

7.11 Adoption du règlement 2022-18 modifiant le règlement numéro 2021-04 relatif à la construction (modification de normes de construction de rue VA-7);

8. Administration :

8.1 Transfert de postes budgétaires pour l'année 2022;

8.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023;

8.3 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus;

8.4 Modification de la résolution 2022-09-126;

8.5 Nomination du vérificateur externe indépendant pour l'année 2023;

8.6 Achat d'une génératrice PLTN;

8.7 Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection ;

8.8 Demande de subvention pour Emploi Été Canada (EEC);

8.9 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totalisant plus que 25 000,00\$;

9. Rapport des comités :

9.1 Comité des finances et administration :

9.2 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant 30 novembre 2022;

10. Comité consultatif en urbanisme :

11. Acceptation de correspondance;

12. Affaires nouvelles;

13. Période d'intervention des membres du conseil;

14. Deuxième période de questions;

15. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2022-12-165 - Séance ordinaire du 12 novembre 2022

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2022-12-166 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} au 30 novembre, 2022 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 51 607,70 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la Mairesse :

- Lac-Tremblant-Nord;
- Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- Ville de Mont-Tremblant, et;
- Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2022-12-167 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2022 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Avis de motion : Projet de Règlement 2022-23 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2023

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier qu'il y aura adoption du Projet de règlement 2022-23 établissant le taux de taxe foncière dans la municipalité pour l'exercice financier 2023, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Projet de règlement 2022-23 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2023, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Avis de motion : Projet de Règlement 2022-24 sur le traitement des membres du conseil municipal

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian de Varennes qu'il y aura adoption du Projet de règlement 2022-24 sur le traitement des membres du conseil municipal, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Projet de règlement 2022-24 sur le traitement des membres du conseil municipal, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.3 Avis de motion : Projet de Règlement 2022-21 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage (VA-9 Lac Bibite: retrait de superficie minimum d'implantation au sol)

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson qu'il y aura adoption du Projet de règlement 2022-21 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Projet de règlement 2022-21 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.4 Avis de motion: Projet de Règlement 2022-22 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage (VA-9 Lac Bibite: modification de calcul des espaces naturels, établissement de déboisement maximale)

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Barbara McDonald qu'il y aura adoption du Projet de règlement 2022-22 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Projet de règlement 2022-22 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.5 Résolution 2022-12-168 - Dépôt du projet de Règlement 2022-23 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.6 Résolution 2022-12-169 - Dépôt du projet de Règlement 2022-24 sur le traitement des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.7 Résolution 2022-12-170 - Dépôt du projet de Règlement 2022-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2021-02 RELATIF AU ZONAGE (VA-9 Lac Bibite: retrait superficie minimum d'implantation au sol)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.8 Résolution 2022-12-171 - Dépôt du projet de Règlement 2022-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2021-02 RELATIF AU ZONAGE (VA-9 Lac Bibite: modification de calcul des espaces naturels, établissement de déboisement maximale)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.9 Résolution 2022-12-172 - Adoption du projet de Règlement 2022-15 modifiant le Règlement 2021-02 sur le zonage (retrait de l'usage unifamiliale dans les zones FOR 1, FOR 2, FOR 3)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 10 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé régulièrement lors de la séance du 10 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.10 Résolution 2022-12-173 - Adoption du second projet de règlement 2022-17 modifiant le règlement numéro 2021-02 relatif au zonage (concernant la superficie minimale des lots et le nombre d'entrées privés dans la zone VA-7 (Baie des Ourses)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé régulièrement lors de la séance du 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.11 Résolution 2022-12-174 - Adoption du règlement 2022-18 modifiant le règlement numéro 2021-04 relatif à la construction (modification de normes de construction de rue VA-7 Baie des Ourses)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé régulièrement lors de la séance du 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

8. Administration

8.1 Résolution 2022-12-175 - Transfert de postes budgétaire pour l'année 2022

CONSIDÉRANT les dépenses encourues par la municipalité en 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de transférer des fonds d'un poste comptable à un autre pour refléter les dépenses réelles de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire trésorière à faire un transfert de fonds, tel que détaillé au tableau suivant, pour un montant total de 31 702 \$ afin d'acquitter des dépenses de fonctionnement encourues dans la période fiscale 2022, avec une reddition de comptes au conseil et elle est également autorisé à dépenser les surplus de revenus générés, également avec des redditions de comptes au conseil.

BUDGET		dt	ct
02-130-00-141-20	SALAIRES COMMUNICATIONS	6 400 \$	
02-610-00-141-10	SALAIRES PROPOSÉ	4 000 \$	
02-610-00-141-20	SALAIRES INSP. ADJ.		-4 000 \$
02-130-00-346-10	CONGRÈS-FRS.DÉPL.		-1 000 \$
02-210-10-441-10	FOURNITURES SÉCURITÉ		-4 000 \$
02-610-00-141-00	SALAIRES RÉGULIER URBA.		-1 400 \$
		10 400 \$	-10 400 \$
02-130-00-421-00	ASSURANCES GÉNÉRALES	7 500 \$	
02-130-00-421-00	SERVICES JURIDIQUES		-3 000 \$
02-470-00-340-00	PROTECTIONS DES LACS		-4 500 \$
		7 500 \$	-7 500 \$
02-130-00-414-10	HONORAIRES CONS. INFORM	7 000 \$	
02-470-00-340-00	PROTECTINS DES LACS		-7 000 \$
02-130-00-454-00	SERVICES DE FORMATION	1 280 \$	
02-701-91-610-00	BBQ, RÉGATE		-1 280 \$
02-130-00-414-20	HONORAIRES PG	275 \$	
02-130-00-340-00	PUBLICITÉ ET INFORMATION		-275 \$
02-130-00-494-10	ABONEMENTS ET REG. FONC.	200 \$	
02-130-00-495-00	NETTOYAGE ET ENTRETIEN		-200 \$
02-610-00-311-00	DÉPLACEMENT ADJOINT URBA	1 500 \$	
02-610-00-346-00	CONGRÈS ET FORMATION URBA		-1 500 \$
02-610-00-411-10	URBANISTE CONSEIL	1 000 \$	
02-610-00-670-00	FOURNITURES		-1 000 \$
02-130-00-416-00	HONORAIRES TRAPPEUR	1 547 \$	
02-701-91-610-00	BBQ, RÉGATE		-1 220 \$
02-150-00-951-00	QUOTE-PART MRC		-127 \$
02-130-00-321-00	FRAIS POSTE ET MESSAGERIE		-200 \$
		1 547 \$	-1 547 \$
02-130-00-413-00	COMPTABILITÉ ET VÉRIF.	1 000 \$	
02-110-00-132-00	COMITÉ AGGLO		-1 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2022-12-176 - Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE pour l'année 2023, les séances ordinaires du conseil de janvier, février, mars et avril aient lieu à 14 h, et les autres mois à 11 h et selon le calendrier suivant :

Samedi, 14 janvier	14 h
Samedi, 11 février	14 h
Samedi, 11 mars	14 h
Samedi, 8 avril	14 h
Samedi, 6 mai	11 h
Samedi, 10 juin	11 h
Samedi, 8 juillet	11 h
Samedi, 12 août	11 h
Samedi, 9 septembre	11 h
Samedi, 7 octobre	11 h
Samedi, 11 novembre	11 h
Samedi, 16 décembre	11 h

QUE la séance extraordinaire du conseil prévue pour l'adoption du budget annuel 2024 se tiendra le 16 décembre 2023.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus;

Selon la Loi, la secrétaire-trésorière doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique ») (L.R.Q. E15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Loi sur l'éthique).

La secrétaire-trésorière fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé

8.4 Résolution 2022-12-177 - Modification à la résolution 2022-09-126

CONSIDÉRANT la résolution 2022-09-126 de la municipalité passée lors de la séance du conseil du 10 septembre 2022 concernant les exigences approuvant les plans et devis concernant la demande d'approbation au règlement de PIIA, construction de rue;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Luc Dubois, président du Syndicat des copropriétaires Domaine de la Grande Ourse – Lac Tremblant, datée le 31 octobre 2022 et les commentaires qui s'y retrouvent;

CONSIDÉRANT les suggestions présentées dans la résolution 2022-09-126;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de retirer les suggestions postulées dans la résolution et de reporter à plus tard sa réflexion sur l'enfouissement du raccordement électrique sur son territoire;

CONSIDÉRANT que certaines des suggestions retirées pourrait être, au choix du conseil, incluses au protocole d'entente de travaux municipaux à venir, notamment sur celles ayant trait au reboisement prévu sur les terrains municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU:

D'ANNULER les trois (3) suggestions suivantes de la résolution:

SUGGESTIONS :

1. De limiter l'impact visuel de la ligne électrique en procédant à l'enfouissement des tronçons de ligne électrique qui sont à l'extérieur de l'emprise de la rue cadastrée qui s'arrête au terrain # 7;
2. Un engagement que tous les raccordements privés à la ligne électrique projetée vers les futures résidences seront enfouis afin d'éviter l'élagage nécessaire à l'entretien et au dégagement des fils électriques au fil du temps et pour limiter les percées de vues et l'impact visuel du tracé des entrées privées projetées ;
3. D'augmenter le calibre minimal des prescriptions de reboisement indiquées dans le Guide des prescriptions de reboisement et des mesures de protection des arbres préparé par BBA à 1,8 mètre de hauteur sur les terrains municipaux ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5 Résolution 2022-12-178 - Nomination du vérificateur externe indépendant pour l'année 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE Monsieur Benoît Reid, C.P.A., de la firme Reid & Associés Inc. soit désigné comme vérificateur indépendant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 Résolution 2022-12-179 - Achat génératrice PLTN

CONSIDÉRANT la station de lavage à PLTN qui est la propriété de la municipalité et la nécessité de son fonctionnement lors d'une panne d'électricité pour s'assurer de la préservation et la santé du Lac-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire, pour les citoyens de Lac-Tremblant-Nord, d'avoir un accès ponctuel à une salle muni d'une génératrice afin d'avoir accès à de l'eau et de l'électricité en cas de panne d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE, au bénéfice des citoyens de Lac-Tremblant-Nord, la marina de Préservation Lac-Tremblant-Nord (PLTN) souhaite offrir une salle à la disposition des citoyens de Lac-Tremblant-Nord en cas de panne d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord évalue la contribution financière pour l'achat d'une génératrice entreposée à la marina de PLTN pour le bénéfice de la station de lavage et pour les citoyens en général, par l'entremise de la subvention Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ou alternativement par la subvention de mesures d'urgences ou les contributions de parcs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'intention de signer une entente de mesures d'urgences avec PLTN.

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU;

DE CONTRIBUER à l'achat d'une génératrice pour installation à la marina de PLTN, pour un montant maximum de 24 000 \$, provenant de la subvention PRABAM, ou alternativement par la subvention de mesures d'urgences ou les contributions de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.7 Résolution 2022-12-180 - Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT le projet de loi 49;

CONSIDÉRANT l'article 278.1 et article 278.2 de la Loi sur les élections et référendums municipales (LERM);

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2022 les municipalités doivent constituer un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la LERM;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU:

DE CONSTITUER un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection conformément aux articles 278.1 et 278.2 LERM, au montant de 4 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.8 Résolution 2022-12-181 - Demande de subvention pour Emploi Été Canada (EEC)

CONSIDÉRANT l'existence de la bourse Emploi Été Canada qui pourrait servir à employer un étudiant pendant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT l'éligibilité de la municipalité pour demander la bourse ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU:

Que le conseil autorise la directrice générale à faire la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.9 Dépôt de la liste des contrats totalisant plus de 25 000,00\$

CONSIDÉRANT l'article 961.4 (2) du Code municipal;

La directrice générale déclare qu'il y a aucun contrat comportant une dépense totalisant plus de 25 000 \$.

10. Rapport des comités

10.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2022

10.2 Comité consultatif en urbanisme :

11. Acceptation de correspondance : Lettre de l'office de la langue française

12. Affaires nouvelles :

13. Période d'intervention des membres du conseil :

14. Période de questions :

15. Résolution 2022-12-182 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 12 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Kimberly Meyer
Mairesse

Stephanie Carriere
Secrétaire-trésorière